SMIRTOM du SAINT-AMANDOIS

COMPTE- RENDU DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mil quatorze, le 12 décembre à 14 heures 30, le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président.
Date de la convocation : 5 décembre 2014
Nombre de membres : Nombre de délégués : 33
Présents : 20
Pouvoirs : 2
Absents, excusés : 11

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE :mesdames Edith MICHELIC (partie au point 5),Magalie MOINE, messieurs Pascal AUGENDRE, PASCAL COLLIN, Bernard JAMET , Guy THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :**messieurs Olivier HURABIELLE , Michel PERRIOT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNONBOISCHAUT CHER :** messieurs Dominique BURLAUD , Michel DE PAULE, Christian FAUCHER ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : messieurs Jean-Louis GUILLOT , François THOMAS ;**COMMUNAUTE DE COMMUNES DESTROIS PROVINCES** : :messieurs Paul BERNARD, Olivier COMBETTE ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** messieurs Dominique DUBREUIL, Michel LACOMBE ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** messieurs Robert BELLERET, Roland GILBRT ; **commune de LUGNYCHAMPAGNE** : monsieur Yves DEBONO

POUVOIRS

POUVOIRS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : monsieur Pierre MANCION a donné pouvoir à M. Olivier HURABIELLE, ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** monsieur François RICHARD a donné pouvoir à M. Roland GILBERT.

ABSENTS ; EXCUSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : messieurs Bertrand DESNOIX , Jacques DEVOUCOUX ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Christian FORAY, Jean-Pierre RENAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** monsieur Alain MANSSENS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : madame Brigitte REBMANN ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : monsieur Guy SAMIERI ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** monsieur Didier ROBLAIN ; **SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN DES CHAMPS** : messieurs Jean-Luc CHARACHE, André DELAVAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHARITOIS** : monsieur Jacques BRUNET.

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 14 heures 30.
Monsieur Olivier HURABIELLE est nommé secrétaire de séance.
M. BURLAUD demande que le point concernant les tarifs soit examiné avant le budget.
L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 octobre 2014

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2014.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°2

COMPTE- RENDU DES AFFAIRES TRAITEES EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT

Affaires traitées par le président :

- Néant

Affaires traitées par le bureau syndical :

- Renouvellement ligne de trésorerie d'un montant de 3 500 000 € avec le Crédit Agricole
- Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition de bennes à capot
- Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition d'une mallette éducative « STOP DECHETS »
- Demandes de subventions au Conseil Général, Région et ADEME concernant le site technique / déchetterie

Le comité syndical, à l'unanimité, donne acte au président de la communication de ce document.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°3

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,
Vu le budget primitif du syndicat,
Considérant la nécessaire inscription budgétaire pour la réalisation de l'opération : mise en place de conteneurs enterrés en habitat collectif à Saint-Amand,
Considérant la nécessité d'ajuster les crédits nécessaires au paiement des salaires suite aux nombreux arrêts maladies,

Le président propose de procéder aux virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Section d'investissement dépenses :	**15 638, 00 €**
2184-op 122 Conteneurisation en habitat collectif – Saint-Amand	+ 26 807, 00 €
2312-op 119 Déchetterie DREVANT	- 11 169, 00 €
Section d'investissement recettes :	**15 638, 00 €**
1318-op 122 Participation conteneurisation Saint-Amand	+ 15 638, 00 €

FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement dépenses :	**24 000, 00 €**
611 Sous-traitance générale	- 24 000, 00 €
Section de fonctionnement recettes :	**24 000, 00 €**
6413 Rémunérations	- 24 000, 00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, accepte la décision modificative proposée.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°4

BUDGET PRIMITIF 2015

		Pour mémoire BP 2013
Dépenses et recettes de fonctionnement	**8 625 600,00 €**	*8 574 000,00 €*
Dépenses et recettes d'investissement	**4 073 250,00 €**	*972 000,00 €*
TOTAL	**12 698 850,00 €**	*9 546 000,00 €*

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

		Pour mémoire BP 2014
Les Opérations Nouvelles sont inscrites pour un montant de :	**8 625 600,00 €**	**8 574 000,00 €**

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE D 011

6061	Fournitures non stockables (eau, énergie…)	18 000,00 €	*18 000,00 €*
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	18 000,00 €	*18 000,00 €*
6064	Fournitures administratives	5 000,00 €	*5 000,00 €*
6066	Carburant	180 000,00 €	*165 000,00 €*
6068	Autres matières et fournitures (CHSCT)	1 000,00 €	*1 000,00 €*
611	Contrats de prestations de service (9 000 t)	5 818 000,00 €	*5 682 000,00 €*
6132	Locations immobilières	30 500,00 €	*29 500,00 €*
6135	Locations mobilières	35 000,00 €	*30 000,00 €*
6152	Entretien et réparation sur biens immobiliers	10 000,00 €	*5 000,00 €*
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	100 000,00 €	*100 000,00 €*
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	4 500,00 €	*3 000,00 €*
6156	Entretien et réparation sur matériel non roulant	3 000,00 €	*2 000,00 €*
6161	Assurances Multirisques	36 800,00 €	*34 500,00 €*
6168	Assurances CNP	25 000,00 €	*25 000,00 €*
6225	Indemnité du comptable	1 700,00 €	*1 700,00 €*
6226	Honoraires	15 000,00 €	*8 000,00 €*
6227	Frais d'actes et de contentieux	400,00 €	*400,00 €*
6228	Divers (OPCALIA)		*4 500,00 €*
6231	Annonces et insertions	300,00 €	*300,00 €*
6236	Documentation générale et technique	1 600,00 €	*1 600,00 €*
6237	Publications	17 000,00 €	*17 000,00 €*
6238	Divers	9 000,00 €	*9 000,00 €*
6251	Voyages et déplacements	19 500,00 €	*18 000,00 €*
6257	Réceptions	3 500,00 €	*4 500,00 €*
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00 €	*25 000,00 €*
6262	Frais de télécommunications	16 000,00 €	*11 000,00 €*

627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	*5 000,00 €*
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	500,00 €	*5 000,00 €*
	Sous-Total ***Sous-Total***	***6 400 300,00 €***	***6 229 000,00 €***

CHAPITRE D 012

6218	Autres personnels extérieurs	15 800,00 €	*15 800,00 €*
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	4 000,00 €	*3 700,00 €*
6336	Cotisations CNFPT et CDG 18	7 500,00 €	*7 500,00 €*
6338	Autres impôts taxes sur rémunérations	2 700,00 €	*2 000,00 €*
6411	Rémunération agents	400 000,00 €	*438 000,00 €*
6415	Supplément familial	1 000,00 €	*6 700,00 €*
6413	Rémunération employés	508 000,00 €	*417 000,00 €*
6451	Cotisations à l'URSSAF	158 000,00 €	*158 000,00 €*
6452	Cotisations aux mutuelles	12 000,00 €	*12 000,00 €*
6453	Cotisations aux caisses de retraite	140 000,00 €	*150 000,00 €*
6454	Cotisations aux ASSEDIC	31 000,00 €	*24 000,00 €*
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00 €	*3 000,00 €*
648	Autres charges de personnel (formation)	8 000,00 €	
	Sous-Total	***1 293 000,00 €***	***1 237 700,00 €***

CHAPITRE D 65

6531	Indemnités	28 000,00 €	*28 000,00 €*
6532	Frais de mission	12 600,00 €	*12 600,00 €*
6533	Cotisations de retraite - IRCANTEC	1 400,00 €	*1 400,00 €*
6535	Frais de formation		*11 000,00 €*
6541	Pertes sur créances irrecouvrables	40 000,00 €	*40 000,00 €*
	Sous-Total	***82 000,00 €***	***93 000,00 €***

CHAPITRE D 66

6611	Intérêts des emprunts	83 300,00 €	*87 200,00 €*
66112	Intérêts des emprunts ICNE		*- 5 400,00 €*
6615	Intérêts des comptes courants (s/ligne de trésorerie)	30 000,00 €	*20 000,00 €*
	Sous-Total	***113 300,00 €***	***101 800,00 €***

CHAPITRE D 67

673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12 000,00 €	*8 500,00 €*
678	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000,00 €	
	Sous-Total	***13 000,00 €***	***8 500,00 €***

CHAPITRE D 68

6811	Dotations aux amortissements	724 000,00 €	*904 000,00 €*
	Sous-Total	***724 000,00 €***	***904 000,00 €***

RECETTES :

Les opérations nouvelles sont inscrites pour un montant de :		**8 625 600,00 €**	*8 574 000,00 €*
Elles se répartissent comme suit :			
CHAPITRE R 013 :			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	40 000,00 €	*20 000,00 €*
Sous-Total		***40 000,00 €***	***20 000,00 €***
CHAPITRE R 70 :			
706	Prestations de services	6 913 950,00 €	*6 676 000,00 €*
7088	Ventes de marchandises	500 000,00 €	*550 000,00 €*
Sous-Total		***7 413 950,00 €***	***7 226 000,00 €***
CHAPITRE R 75 :			
752	Revenus des immeubles	17 500,00 €	*17 500,00 €*
758	Produits divers de gestion courante (ECO EMBALLAGES)	900 000,00 €	*1 065 000,00 €*
Sous-Total		***917 500,00 €***	***1 082 500,00 €***
CHAPITRE R 77 :			
7714	Recouvrement sur créances admises en non-valeur	1 000,00 €	*2 000,00 €*
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion		*3 500,00 €*
777	Quote part des subventions d'investissement	153 150,00 €	*140 000,00 €*
778	Autres produits exceptionnels (Plan de prévention)	100 000,00 €	*100 000,00 €*
Sous-Total		***254 150,00 €***	***245 500,00 €***

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

			Pour mémoire BP 2014
Les opérations nouvelles sont inscrites pour un montant de :		**4 073 250,00 €**	***972 000,00 €***
Elles se répartissent comme suit :			
CHAPITRE D 13 :			
13911	Amortissements des subventions d'investissement reçues	153 150,00 €	*140 000,00 €*
	Total	***153 150,00 €***	***140 000,00 €***
CHAPITRE D 16 :			
1641	Emprunts : capital	***534 600,00 €***	***470 931,00 €***
CHAPITRE D 20 :			
2031	Frais d'études	4 000,00 €	
2033	Frais d'insertion	4 000,00 €	*1 000,00 €*
205	Achat licences, brevets….	3 500,00 €	*3 500,00 €*
	Total	***11 500,00 €***	***4 500,00 €***
CHAPITRE D 21 :			
2135	Achat matériel pour aménagement locaux, bâtiment	6 000,00 €	*10 000,00 €*
2154	Achat matériel industriel :	411 500,00 €	
	portique manutention : 11500 €		
	opération 127 : site technique : 400 000 €		
2182	Achat véhicule		*83 000,00 €*

	opération 114 : véhicule poids lourd		
2183	Achat matériel informatique et de bureau	1 500,00 €	*4 000,00 €*
2184	Achat conteneurs		
	opération 111 : bennes à capot	120 000,00 €	
	opération 121 : conteneur OM		*10 000,00 €*
	opération 120 : conteneurs tri sélectif	35 000,00 €	*45 000,00 €*
	Total	***574 000,00 €***	***152 000,00 €***
CHAPITRE D 23 :			
2313	Constructions		
	opération 112 : Hangar		*70 000,00 €*
	opération 127 : Site technique	2 800 000,00 €	*134 569,00 €*
	Total	**2 800 000,00 €**	***204 569,00 €***

RECETTES

Les Opérations Nouvelles sont inscrites pour un montant de :	**4 073 250,00 €**	***972 000,00 €***
Elles se répartissent comme suit :		

CHAPITRE R 10 :			
10222	FCTVA	16 100,00 €	*68 000,00 €*
	Total	***16 100,00 €***	***68 000,00 €***
CHAPITRE R 13 :			
1312	Région (Pays Berry Saint-Amandois)		
	opération 127 : Site technique	100 000,00 €	
1313	Département		
	opération 111 : Bennes à capot	30 660,00 €	
	opération 127 : Site technique - déchetterie	195 735,00 €	
1316	ADEME		
	opération 127 : Site technique - déchetterie	550 000,00 €	
	Total	***876 395,00 €***	***0,00 €***
CHAPITRE R 16 :			
16	Emprunt	2 456 755,00 €	
	Total	***2 456 755,00 €***	***0,00 €***
CHAPITRE R 040 :			
281	Amortissements	724 000,00 €	*904 000,00 €*
	Total	***724 000,00 €***	***904 000,00 €***

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité des présents (15 « pour », 5 « contre » MM. BELLERET , GILBERT , RICHARD , BURLAUD, Mme MICHELIC, 2 « abstentions » MM.DE PAULE, FAUCHER) approuve le budget 2015 tel que présenté.

A la question de Mme MICHELIC concernant la création d'emplois induits par le site technique, le président lui répond que les créations d'emplois peuvent être estimées à 2 ou 3 mais que le but de la création de ce site est la transformation de déchets en produits notamment en valorisant le bois déposé en déchetteries et que c'est également les objectifs du Grenelle de l'environnement.

M. BURLAUD s'interroge sur le stade de validation du projet. Le projet a été présenté aux membres du comité syndical à plusieurs reprises. Il figure parmi les orientations budgétaires pour 2015 et la précédente équipe l'avait validé.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°5

TARIFS RI 2015

.

M. le président soumet à l'examen du comité syndical la grille tarifaire qui suit.

	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L	colonnes enterrées
PART FIXE PAR ENTITE FACTURABLE	90,48 €	90,48 €	90,48 €	90,48 €	90,48 €	90,48 €	90,48 €
PART FIXE PAR TYPE DE BAC	60,00 €	75,00 €	78,00 €	84,00 €	123,00 €	255,00 €	-
TOTAL PART FIXE	**150,48 €**	**165,48 €**	**168,48 €**	**174,48 €**	**213,48 €**	**345,48 €**	**90,48€**
COUT DE LA PRESENTATION	**1,80 €**	**2,65 €**	**4,09 €**	**5,28 €**	**8,63 €**	**15,52 €**	**1,70 €**
COUT TOTAL DU SEUIL MINIMUM	172,08 €	197,28 €	217,56 €	237,84 €	317,04 €	531,72 €	172,08 €

Pour mémoire :

Seuil minimum de facturation :

- 12 présentations sauf pour les résidences secondaires et l'habitat collectif
- 48 présentations pour les usagers dotés de badges

Seuil maximum de facturation :

- 36 présentations sauf pour les colonnes enterrées et les gros producteurs.

Après en avoir délibéré, le comité syndical , à la majorité des présents (15 « pour », 5 « contre » MM. BELLERET , GILBERT , RICHARD , BURLAUD, Mme MICHELIC, 2 « abstentions » MM.DE PAULE, FAUCHER) approuve les tarifs tels que présentés.

Préalablement au vote de ces tarifs, a été évoquée la question posée par la communauté de communes du Pays de Nérondes ainsi que Arnon Boischaut Cher concernant le montant des redevances reversées au SMIRTOM. Du fait qu'à ce jour, aucune réponse n'a été fournie par les services soit de la préfecture soit de la DGFIP permettant de prendre une décision concernant cette question, le président a proposé de faire un nouveau courrier début janvier aux services de l'Etat pour exposer la situation. Si aucune réponse n'est apportée, l'avis du Tribunal Administratif sera sollicité. Les membres du comité syndical ont approuvé cette décision avant de procéder au vote des tarifs de la RI pour 2015.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°6

RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE MONTLINARD

Par délibération en date du 20 novembre 2014, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Charitois a sollicité le retrait de la commune de La Chapelle Montlinard du SMIRTOM du Saint-Amandois.

Conformément à l'article L 5211-19 du CGCT le comité syndical doit se prononcer sur cette demande de retrait.

Considérant l'avis défavorable émis par la commission finances,

Considérant l'avis défavorable émis par le bureau syndical,

Considérant la nécessité de maintenir la cohésion géographique du syndicat,

Le président propose de délibérer sur la demande présentée par la CDC du Pays Charitois concernant le retrait de la commune de la Chapelle Montlinard du SMIRTOM du Saint-Amandois.

Il précise que la décision qui sera prise concernant cette demande de retrait est très importante car si d'autres communes demandent à quitter le SMIRTOM se posera le devenir du périmètre du syndicat et des investissements engagés.

M. GILBERT informe l'assemblée qu'il est défavorable à une décision de principe et qu'il se prononcera pour le retrait de cette commune pour des raisons écologiques (moins de Km à parcourir pour traiter ces déchets).

Après que plusieurs aspects aient été exposés et débattus (volet environnemental, coût de la TEOM plus favorable, situation géographique, etc….), il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à la majorité des présents (13 « Contre» 1 « Pour » M. GILBERT, 7 « Abstentions » Mme MOINE, MM. AUGENDRE, BELLERET, BURLAUD, GUILLOT, RICHARD, THOMAS Guy) refuse le retrait de la commune de La Chapelle Montlinard du SMIRTOM du Saint-Amandois.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°7

TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n°2005-1344/1345/1346 du 30/10/2005 relatifs à la réforme de la catégorie C à compter du 1er novembre 2005,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2015,

Considérant que deux agents remplissent les conditions d'ancienneté leur permettant d'accéder au grade supérieur de leur filière,

Le président propose au comité syndical la création à compter du 1erjanvier 2015 :

- de deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps plein.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la création de ces deux postes.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°8

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SAFER

Deux conventions de partenariat ont déjà été signées entre la SAFER du Centre et le SMIRTOM ayant permis à la SAFER depuis 2009 d'acquérir 5 parcelles soit une surface d'environ 2 ha 90a 10 ca.

Aujourd'hui des parcelles restent à acquérir pour mener à bien le projet de site technique et une extension du périmètre initial est envisagée par le SMIRTOM.

En effet, le syndicat souhaite se porter acquéreur d'une maison qui pourrait servir à héberger un gardien pour le futur site technique.

Le président propose donc de conclure une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à signer cette convention.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°9

MODIFICATIONS DES DELEGATIONS ACCORDEES AU BUREAU SYNDICAL ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Par délibération en date du 22 mai 2014, le comité syndical avait décidé d'accorder certaines délégations de compétences au bureau syndical pour faciliter le fonctionnement du syndicat et avait établi son règlement intérieur.

La préfecture du Cher a demandé que certaines précision soient apportées ou que certains points soient retirés.

Le président propose d'apporter les précisions suivantes

1- concernant les compétences déléguées au bureau :

Rédaction initiale	Rédaction proposée
Contacter les emprunts inscrits au budget	Choix des organismes bancaires après décision de recourir à l'emprunt prise par le comité syndical
Contracter les lignes de trésorerie inscrites au budget	Contracter les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant annuel de 3 500 000 €
Solliciter toutes subventions et passer les conventions afférentes	Solliciter toutes subventions et passer les conventions afférentes dans le cadre des opérations inscrites au budget

2- concernant le règlement intérieur

Rédaction initiale	Rédaction proposée
Commissions : le président désigne un vice-président ou un membre du comité syndical pour le remplacer	Commissions : en cas d'absence du président, elles désignent un vice-président pour les convoquer ou les présider

et de maintenir les autres points délégués à savoir :

- Admettre en non valeurs les créances irrécouvrables
- Examen des demandes d'exonération de redevance
- Fixer les conditions du régime indemnitaire dans le respect des textes réglementaires
- Déterminer le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade
- Fixer les conditions de la garantie maintien de salaire

ainsi que l'indication de la composition du bureau dans le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, accepte cette proposition.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°10

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1- Une réunion sera organisée pour présenter aux élus les résultats de l'étude réalisée par CITEXIA concernant un éventuel passage en régie pour la collecte des déchets ménagers.
2- Une visite sera organisée dans deux syndicats où la collecte est organisée de façon robotisée.
3- M. HURABIELLE attire l'attention sur les interventions de l'association Le Relais concernant les textiles usagés.

La séance est levée à 16h30.

Le président

Bernard JAMET